

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 933

présenté par

M. Potier, Mme Thomin, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, Mme Rossi, Mme Jourdan, M. Barusseau, M. Courbon, M. Dufau, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Baumel, Mme Bellay, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après le mot :

« plan »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 17 :

« national de recherche et d'innovation sur les alternatives à leur utilisation mis en place et piloté par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Socialistes et apparentés vise à interpeller sur la nécessité d'anticiper les impasses pour les filières par la mise en place de plans nationaux adaptés et ambitieux pilotés sous l'égide de l'Inrae.

La commission d'enquête sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques a souligné le défaut d'anticipation sur le retrait de ces molécules néonicotinoïdes, voté par le législateur français dès

2016 et en germe dès 2013 au sein de l'UE, est patent. La commission d'enquête a interrogé le ministre de l'agriculture sur les travaux qui ont été conduits en interministériel pour anticiper ce retrait. Il ressort qu'aucune réunion n'a été convoquée au niveau politique à ce sujet entre 2016 et 2020. On n'observe pas non plus de mobilisation technique en ce sens ayant permis de lever la résistance des acteurs de la filière, lesquels concentrent alors leur énergie sur le plaidoyer en faveur d'une dérogation. L'action publique dans le contexte de l'interdiction des néonicotinoïdes – imprévision, déni et focalisation sur les dérogations – apparaît ainsi comme le contre-exemple de la conduite à tenir face aux perspectives de retrait.

La commission d'enquête a estimé que l'approche d'anticipation des retraits est indispensable à court terme, au regard de la nécessité de maintenir certaines productions. En revanche, elle ne saurait résumer l'effort de recherche et développement sur la question des produits phytosanitaires. Il importe, à l'évidence, de maintenir une approche systémique, axée sur la reconception des systèmes, laquelle constitue la seule solution, à terme, pour atteindre l'objectif de réduction de 50 % de l'usage des produits phytopharmaceutiques.